

Décision

Générale

colonial

Décision n° v Décisions concernant les Services d'Etat

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
25 janvier 1960

Numéro JO
n° 2 du 29/02/1960

Date du numéro
29 février 1960

TEXTE INTÉGRAL

M. Mohamed Issack Saban auxiliaire échelle V: 3° échelon (indice 435), interprète au Tribunal Supérieur d'Appel de Djibouti désigné pour effectuer un stage de perfectionnement professionnel d'un an en métropole est mis en position de congé sans solde pendant la durée de ce stage. La présente décision prend-effet pour compter du 16 janvier 1960, date de l'embarquement de l'intéressé pour la Métro